

NOVA SCOTIA
ELECTORAL BOUNDARIES
COMMISSION

FRIDAY, SEPTEMBER 14, 2018

Louisdale & District Fire Hall
Louisdale, Nova Scotia

PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

Dr. Colin Dodds, Chair
Ms. Carlotta Weymouth
Mr. Michael Kelloway
Mr. Paul Gaudet
Mr. Michael Baker
Mr. Glenn Graham
Mr. Peter Marshall Butler
Mr. Leonard LeFort
Ms. Angela Simmonds

WITNESSES

M. Norbert LeBlanc
M^{me} Marie-Claude Rioux
Mr. Richard Cotton
M. Yvon Samson
M. Cetus David
M. Paul Gagnon

LOUISDALE, FRIDAY, SEPTEMBER 14, 2018

NOVA SCOTIA ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

6:00 P.M.

CHAIRMAN
Dr. Colin Dodds

MR. CHAIRMAN: Bonsoir, ladies and gentlemen. Thank you for coming.

My name is Colin Dodds, and I'm out of Halifax. I am chairman of the Nova Scotia Electoral Boundaries Commission and will chair tonight's public consultations. We do have simultaneous translation because some of us are not bilingual. If you're speaking in French, then we have a wonderful translator to assist us.

First, let me acknowledge that we are on the unceded lands of the many First Nations of Nova Scotia.

I'm pleased that we have eight of our Commissioners here this evening. One from Halifax couldn't make it—his wife has just had surgery. I'm going to ask each of them to introduce themselves, starting on my far right with Mike.

[The Commissioners introduced themselves.]

MR. CHAIRMAN: We have been looking forward to coming to Richmond. We have not only the translation, but we also have our friends from Hansard from Halifax, so everything that is said either on this side or, in fact, in the microphones, which you're going to speak from, will be recorded, transcribed and then translated, and then, of course, become a public record.

Let me provide a context for this evening's meeting. An independent electoral boundaries commission is established every ten years. It's formed by an all-Party select committee of the House of Assembly, but in this case only six years has elapsed since the last one.

The 2012 commission had produced an interim report, and I was part of that commission, which the Attorney General did not accept. That particular report continued the protection of the electoral districts of Clare, Argyle, Richmond, and Preston. He directed the commission to produce another report, the final, which we did on September 2012.

Those boundaries are contained in a map at the back. We have two maps of Nova Scotia. We have one, which is the final report 2012, which are the boundaries on which the last election was fought. Then we have our proposed 2018 boundaries, and then on the left-hand side we have a specific to show you the boundaries for Richmond.

If you have need, we have maps to show the interim boundaries for the whole of the province. We have a map for Inverness to show what we're doing there. Then we have maps for Sydney, and so on. I would encourage you, when we finish this evening, to perhaps spend some time looking at the map, and then we would be pleased to see if we can help you.

Because of the final report being what it was, there was a challenge to the Nova Scotia Court of Appeal, which in January 2017 found that the final report violated Section 3 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Subsequent to this finding, a Commission on Effective Electoral Representation of Acadian and African Nova Scotians was established, and it reported in January of this year.

Following that, the Select Committee was formed, and it then took many of the recommendations of that report and built them into the terms of reference. I have given you what our proposals are and, also attached to that, and there may be a separate sheet as well, are our terms of reference. The first term of reference is effective representation, but also in that bullet is elector parity.

The total number of electors as of June 29th this year was 743,500. If you divide that by 55, which is what our current proposal is, that produces an average of 13,518. Really that becomes one, and then the number of electors in each of the electoral districts then is some variant of that, either plus or minus the one.

If you get a chance later to look at the maps, you'll see that we list the electoral districts, 55. Chéticamp we are listing as number 99 because if we go that route, and we'll talk about that in a minute, that would make it 56 seats. In terms of the final report on which the last election was fought, that was 51 seats.

Our data, as I said, is up to June 29th of this year so it's the most recent data that we have. It comes from Elections Nova Scotia. It takes into account the 2016 Census Report, but then updates it for the people who were 16 or 17 and now can vote.

What we'd like your input on this evening is our first proposal, which is to restore the electoral districts of Argyle, Clare, Richmond, and Preston. Second, we want your input with respect to Chéticamp. There are various options with respect to that, one is to leave it as it is, within Inverness. Second, because we're allowed to have non-contiguous, is to merge it with Richmond. Third is to establish its own electoral district.

Now because we are putting forward these recommendations to restore these boundaries for previously protected seats, then there's the series of movements that go from that, so adjacent boundaries are going to have to change.

For Richmond your elector count, you can see on there if you've got good eyesight, would be 7434, so 55.55 of the average. We are looking and recommending to create two new seats in HRM, one of which would be in Bedford. Because of population shifts even in the last six years, Bedford would have been 1.49. Also, we were there last evening at Cole Harbour to create an additional seat for Cole Harbour.

Another thing we'd like your input on is the concept of members at large. We had a lot of discussion about this last night in Cole Harbour and again, every location we've been to so far, people have either spoken in favour or spoken against that.

The Commission recognizes that African Nova Scotians and Acadians are disbursed throughout the province, so it's not just a question then of the protected ridings. Members at large is something we'd like your input on.

We have that seat for our First Nations Communities, which was established in 1992, but never taken up. The concept of a member at large is there, we're just not seeing it working in practice and although in terms of the school board, we have that in place.

I can now turn the floor over to you. We're here to listen, not necessarily get into debate, but if you have questions, please address them to us but come forward to the microphone.

The difference from the electoral commissions in the past is that this time we were asked to come forward with proposals, whereas before we had come out with a blank slate, we would have the existing boundaries, in our case 2017, and we ask for your input. People would say, well, what are you thinking? The time around the Select Committee asked us to come forward with proposals and this is the proposal we're coming to you with right now: 55 seats, Chéticamp, we're not sure, 55 seats and then restoration of the protected ridings.

Now I can turn the floor over to you. We did have some people who had requested to speak in advance, so I'll go through that list then and I'll call each one in turn. Then the floor is open to you if you want to come forward. Even though you might not have registered, it doesn't matter, we've got plenty of time. If you've got some questions of us,

either process or the terms of reference, we have to produce a report by November 30th, but in terms of translation it effectively means more like October 30th. We are asked to produce at least two reports, one for 51 seats, which is the current number—not necessarily the same boundaries but the current number—and then at least one other beyond that. That could be for more seats or it could be for a lower number of seats.

[6:15 p.m.]

On that basis, the first speaker I have is Marie-Claude Rioux. You are coming together? Okay, please. We have two microphones.

M. NORBERT LEBLANC: Monsieur le Président de la Commission de révision des frontières électorales, Mesdames et Messieurs les Commissaires, bonsoir. Je m'appelle Norbert LeBlanc. Je suis le président par intérim de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, et je suis accompagné ce soir par madame Marie-Claude Rioux, notre directrice générale. Je vous remercie pour votre patience. Ce n'est pas la première fois que vous nous voyez, et je peux vous assurer que ça ne sera pas la dernière fois.

Incorporée le 14 octobre 1968, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, ci-après la Fédération acadienne, a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de notre province. La FANE accomplit sa mission en agissant comme porte-parole principale de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne et francophone de la province, tout en respectant le mandat de chacun de ses organismes; en offrant ses services et des programmes répondant aux besoins de ses membres; et en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de la province.

Depuis ses débuts en 1968, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers pour la communauté acadienne, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique, de la justice, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des femmes, des aînés, de l'alphabétisation et de l'immigration. Par sa présence dans le cadre de cette consultation, la Fédération acadienne représente aujourd'hui l'ensemble de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse ainsi que ses 28 groupes, organismes régionaux, sectoriels et institutionnels, notamment la région de Richmond.

La Fédération acadienne estime que la présente Commission de délimitation des frontières électorales doit tenir compte de la vitalité des régions acadiennes et du caractère distinct et actif de ces régions avant de procéder au découpage de la carte électorale. En effet, selon les chercheurs Réal Allard et Rodrigue Landry, la vitalité d'une communauté ethnolinguistique ou le degré auquel une communauté minoritaire a tendance à se

comporter comme une entité collective, distincte et active influence sa probabilité de survivre.

Sur ce plan, la Fédération acadienne note qu'en termes d'identité collective, distincte et active est en dépit d'une marginalisation systémique exercée par les gouvernements successifs. Ce sont les régions de Chéticamp, de Richmond, de Clare et d'Argyle qui sont les plus importantes. La Fédération acadienne estime que le dynamisme économique, culturel et linguistique de ces communautés est essentiel à l'identité et à l'épanouissement de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer ces régions traditionnelles acadiennes en leur permettant d'élire leurs représentants à l'Assemblée législative.

Afin de mieux comprendre ce qui motive la position de notre organisme dans le cadre de cet exercice de révision des frontières électorales, nous vous avons remis, le 8 septembre, une copie du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, qui présente une mise en contexte historique de l'Acadie de notre province. Par ailleurs, puisque nous sommes à Louisdale dans la région de Richmond, nous présenterons les éléments particuliers à cette région qui, selon nous, justifient le retour d'une circonscription électorale acadienne protégée.

Je donne maintenant la parole à notre directrice générale de la Fédération acadienne, Marie-Claude Rioux. Madame Rioux.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Merci, Norbert.

Alors, c'est en Nouvelle-Écosse que l'histoire du Canada puise ses racines. En effet, c'est en 1604 que les explorateurs français choisissent l'île Sainte-Croix afin de servir de base d'exploration. Après un premier hiver s'avérant extrêmement difficile, ces premiers colons français fonderont Port-Royal, premier établissement permanent en Amérique du Nord. La colonie se développera petit à petit principalement le long de la Baie Française donnant naissance à un peuple fier, résilient et courageux : le peuple acadien.

En 1713, le traité d'Utrecht cède définitivement l'Acadie à l'Angleterre. Les gouverneurs se succèdent en Nouvelle-Écosse, adoptent des méthodes de coercition concertées et sans relâche à l'endroit des Acadiens. En dépit de ces mesures, la colonie se développe. Entre 1710 et 1755, la population acadienne double tous les 15 ans, et on estime entre 15 000 et 18 000 le nombre d'Acadiens qui peuplent le territoire de ce qui deviendra plus tard la Nouvelle-Écosse. Cette croissance sera stoppée de façon brutale à partir de 1755.

Nous vous référons à notre mémoire pour davantage de détails relatifs à la déportation des Acadiens, une période qui s'étend de 1755 à 1763. Il suffit pour l'instant de savoir que lorsque les Acadiens obtiennent la permission de revenir sur le territoire de l'ancienne Acadie, une législation répressive et des conditions imposées auront pour but

de décourager les Acadiens de rester dans la province. Des terres peu cultivables sont octroyées éloignées les unes des autres. Les Acadiens ne peuvent s'établir qu'en groupes de 10 personnes ou moins. Ils ne peuvent pas être propriétaires de terrains. Leurs biens sont confisqués. Ils doivent signer un serment d'allégeance reniant leur religion catholique. Le clergé catholique est expulsé. Enfin, tous les titres de propriétés des Acadiens qui auraient pu exister sont annulés.

Le retour des Acadiens s'effectue donc très lentement et de façon inégale dans chacune de ces régions. Des régions occupées avant 1755, seules les terres dans les régions de l'Isle Madame et de Pubnico sont octroyées aux Acadiens. Dans tous les cas, il s'agit de terres jugées impropres à l'agriculture. Mises à part les conditions imposées au retour des Acadiens, notamment leur dispersion aux quatre coins de la province, diverses lois et politiques viendront empêcher le peuple acadien de se développer au même rythme que la communauté anglophone et contribueront ainsi à la faible influence politique des Acadiens.

Comme la région d'Argyle, la région de Richmond est habitée par des Acadiens avant la déportation. Les premiers Français à s'établir dans la région, du moins de façon temporaire, accompagnent Nicolas Denys lors de la création du poste de pêche de Saint-Pierre, qui deviendra par la suite Port Toulouse puis, St. Peters. Avec le traité d'Utrecht, la France cède l'Acadie, mais conserve le Cap-Breton, l'île Royale, et encourage les Acadiens à quitter leurs terres fertiles de la vallée de l'Annapolis pour s'établir dans la région. Quelques familles répondront de façon positive à cette offre. Après la déportation, un petit nombre de ces familles revient s'établir dans la région. Contrairement aux régions de Clare et d'Argyle, mais pour les mêmes raisons que celles énoncées pour la région de Chéticamp, à savoir un système politique distinct de la Nouvelle-Écosse continentale, les terres ne sont pas octroyées aux Acadiens qui souhaitent s'établir dans le comté de Richmond. La distribution des terres s'effectue au hasard. Il en résulte que les Acadiens demeurant dans la région devront attendre plus de 20 années avant de pouvoir détenir des titres fonciers.

Comme pour Chéticamp, les Acadiens sont attirés dans la région en raison des emplois dans l'industrie de la pêche offerts par la Compagnie Robin et d'autres compagnies jersiaises qui possèdent le monopole de la pêche, de l'achat, de la vente et de la transformation. Les bateaux et les agrès de pêche appartiennent à ces compagnies et sont loués par les pêcheurs. En retour, les compagnies leur font crédit des articles disponibles à leurs magasins. Toutefois, le système d'exploitation prendra fin plus tôt dans la région de Richmond que dans la région de Chéticamp en raison de la concurrence entre les compagnies jersiaises, ce qui permettra aux Acadiens de construire à leur tour, d'appartenir et d'opérer des goélettes.

Lors du dernier recensement effectué en 2016, pour l'Isle Madame, seulement, ce qui correspond à une partie du comté de Richmond, 1 845 répondants ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, et 145 répondants ont indiqué parler les deux langues officielles, pour un total de 1 990.

La Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont, depuis 1992, effectué de nombreuses présentations relatives à la représentation de députés acadiens à l'Assemblée législative, qu'il s'agisse de présentations devant le comité législatif provincial, pour l'établissement de la Commission de révision des frontières électorales, devant ladite commission, devant la Commission sur la représentation effective, ou encore devant le comité de modification des lois. Chaque fois, la Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont fait valoir l'importance d'une représentation effective dans les régions à majorité ou à forte population acadienne, notamment pour ce qui est la région de Richmond. Chaque fois, les intervenants ont souligné la particularité historique, géographique, politique, économique et sociale de cette région acadienne pour justifier la désignation de circonscriptions plus petites afin de favoriser l'élection d'une députation acadienne. Or en dépit de ces nombreuses présentations devant les commissions et comités chargés d'étudier cette question depuis 1992, le dernier exercice de révision des frontières électorales de 2012 s'est soldé par l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. La Fédération acadienne juge que cette décision, forcée par l'intervention du ministre de la Justice et jugée inconstitutionnelle par la Cour d'appel, a considérablement miné la confiance de la communauté acadienne à l'endroit du gouvernement provincial, en particulier pour ce qui est du support institutionnel gouvernemental offert dans leurs communautés.

Il s'en est suivi un désintérêt marqué de la population acadienne pour l'exercice du droit de vote alors que jusqu'à tout récemment, la communauté acadienne se comportait à cet égard de façon modèle. À titre d'exemple, notons que le pourcentage du vote pour le comté de Richmond, qui était de 74 % en 2009, n'était plus que 60 % en 2017, et ce en dépit d'une lutte chaudement disputée. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le candidat défait aurait été élu si la circonscription acadienne protégée de Richmond avait été conservée. En 2017, en réponse à la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse relative au renvoi sur l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse crée une commission chargée de recommander des moyens de favoriser la représentation effective des Acadiens et des Afro-Néo-Écossais.

La Commission sur la représentation effective dépose dans son rapport le 11 janvier 2018, dans lequel elle présente 29 recommandations, notamment l'enchâssement des grands principes de délimitation des circonscriptions dans la loi sur l'Assemblée législative, incluant la possibilité de dépasser l'écart maximal normal dans des circonstances extraordinaires. La Fédération estime que la région de Richmond justifie un dépassement de l'écart maximal normal en raison de sa vitalité et de son caractère distinctif et actif. Par ailleurs, la Commission sur la représentation effective fait état d'une marginalisation systémique des communautés acadiennes et souligne par le fait même la nécessité d'un traitement différentiel pour arriver à des résultats égaux.

[6:30 p.m.]

La Fédération acadienne partage entièrement cette analyse, et elle juge que cette marginalisation systémique l'a empêchée de se développer jusqu'à servir de justification pour nier une représentation effective à l'Assemblée législative, notamment, l'interdiction du droit de vote avant 1789; l'interdiction de se présenter en politique à moins de renoncer à la foi catholique jusqu'en 1827; une politique qui interdit l'éducation en français en Nouvelle-Écosse en 1864 et qui demeure en vigueur pendant plus de 40 ans; le défaut de mettre sur pied des écoles homogènes et une programmation homogène dès 1982, contrevenant ici à la *Loi constitutionnelle* et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et contribuant par le fait même à une assimilation vers l'anglais de la communauté acadienne; et le défaut de respecter l'indépendance de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, jugé inconstitutionnel par la Cour d'appel, provoquant ainsi l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. Or en dépit de tous ces efforts concertés pour enrayer son existence, le peuple acadien a survécu, et il a fait la preuve qu'il est en mesure et qu'il a le désir de contribuer au développement de la province de la Nouvelle-Écosse, comme en fait foi le travail accompli non seulement par les députés et ministres acadiens depuis 1836, mais également par les nombreux membres de la communauté qui ont servi et qui continuent de servir de modèle dans divers milieux aux niveaux régional, national et international.

Donc, compte tenu des nombreuses décisions et des nombreuses actions qui ont entravé sciemment le développement de la communauté acadienne depuis plus de 250 ans, incluant la communauté acadienne de la région de Richmond, la Fédération acadienne estime que la présente Commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés aux peuples acadiens en faisant siennes les recommandations suivantes : que la circonscription de Richmond soit rétablie en respectant les frontières établies en 2002; que la circonscription de Richmond ne soit pas rattachée à une autre circonscription non contiguë; qu'en raison du préjudice causé à la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse depuis 1755 et en reconnaissance du fait que le peuple acadien constitue une communauté d'intérêt en raison de ce contexte historique et social et de son statut de peuple fondateur de notre pays, que la circonscription acadienne de Richmond soit dorénavant protégée.

Nous vous remercions de votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. I just wanted to say on behalf of the Commission thank you for that but, of course, when the Commission reports on April 1 of next year the House of Assembly can either accept or reject. We can make recommendations but, in the end, it's the House of Assembly that will make that final decision.

As I said, November 30 we can give various options, April 1, one option.

Do fellow Commissioners have any questions? Yes, please.

MR. MICHAEL BAKER: Thank you very much for your presentation. It's the third time, it's always exciting. I do have a question for myself, so I can clarify something. Yesterday we heard two presentations which suggested that one third of the Francophone or French-speaking population is currently residing in the HRM area. I know we have three Acadian electoral districts; do you feel there's room for a French-speaking member at large perhaps and two Acadian electoral districts?

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: La Fédération acadienne a réfléchi longuement à cette question. Notre position est très claire. Nous ne voulons pas d'élection au suffrage universel. Il y a plusieurs raisons pour ça, la première étant que ça serait extrêmement difficile de trouver un citoyen francophone pour la région d'Halifax, par exemple, qui représenterait l'ensemble des intérêts des habitants du grand Halifax métropolitain. Si c'est quelqu'un, par exemple, de la région de Chezzetcook, je ne crois pas que les gens de la région de Hammonds Plains se sentiraient représentés par exemple. Alors, juste pour des considérations géographiques, c'est extrêmement difficile de penser à ça, pas plus qu'on pourrait penser par exemple si on choisit une personne qui vient du Cap-Breton que cette personne-là pourrait représenter la Nouvelle-Écosse continentale.

D'autre part, il faut comprendre quelque chose. C'est vrai que les francophones d'Halifax sont nombreux, mais si la ville d'Halifax compte un grand nombre de francophones, c'est que ce sont les régions acadiennes qui ont fourni ces francophones-là. Donc, pour avoir des francophones dans la ville d'Halifax qui sont engagés et qui contribuent entièrement et pleinement à leur démocratie, c'est nécessaire de leur fournir des outils quand ils sont plus petits avant qu'ils déménagent vers la ville pour trouver un emploi dans les régions qui sont traditionnellement acadiennes. C'est la raison pour laquelle nous n'étions pas présents à Dartmouth, et nous n'étions pas présents à Halifax. Pour nous, le cœur de l'Acadie ce sont les régions de Clare, d'Argyle, de Richmond et de Chéticamp.

MR. CHAIRMAN: Anybody else from the Commission want to? Okay, thank you very much, nice to see you again, thank you.

The second person who has indicated they wish to speak is Richard Cotton. Richard, if you can come forward, please and state your name.

MR. RICHARD COTTON: My name is Richard Cotton. I am not here supporting any group. It's just my own personal opinions that are going to be heard. I am a former Warden of the County of Richmond, a former school board chairman of the Municipality of Richmond and also a Past President of the Union of Nova Scotia Municipalities.

As far as the restoration of the four ridings, those being Richmond, Argyle, Clare and Preston, I think it was a great injustice that was done in 2012. I know that wasn't the commission's fault, it was the government in power at the time. They should be ridings, they should be restored to their original, there's no question about that. I did some thinking

on members at large and I guess they go back to, as you referred to, in 1992 when that was offered to our native population and, for various reasons, they never took the government up on that. That seat still exists but they just choose not to elect anybody in that. I have no reason to believe that our African Nova Scotians or our Acadians would want to be in a riding that was membered at large. I think it has to be noncontinuous. It has to be at least attached for that area regardless. So, I don't believe in members at large. I think the explanation that was given Mr. Baker by the FANE was fairly accurate. As far as joining with Chéticamp, I guess I'd probably answer that in the first one. Chéticamp is a strong Acadian community by itself but it shouldn't be attached to Richmond. There are different interests in Chéticamp than there are in Richmond. Yes, there is a solid Acadian base in both communities, but I wouldn't think that that would be a good thing to do to look at any members at large for that matter.

As far as the 55 seats go, I didn't do a lot of research into the situation in Cole Harbour or in Bedford but the numbers show that they're well over the 25-plus-or-minus, so, I certainly would agree that if that being the case that they should have their own ridings and, so, as far as your 55 goes, I would totally support that.

I don't envy your task in having to bring in a report for 51. That's going to be an immense job.

Anyway, those are my comments. If there are any questions, I'll be glad to answer them.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Any questions of Mr. Cotton? No. Thank you. Yes, please.

MR. GLENN GRAHAM: Just a quick question. If you could elaborate just a bit on why you feel that 55 would be a reasonable explanation, in terms of your interpretation of effective representation.

MR. RICHARD COTTON: I think if you're going to accomplish what your mandate is set out on, you're going to get criticized for increasing the number of seats, there's no question about that. But with the mandate, as I understand it, set before you, I don't see how you're going to be able to accomplish that mandate and keep the parity of 25 per cent without going to 55. When I say 55 now, did you include Chéticamp in that?

MR. CHAIRMAN: No.

MR. RICHARD COTTON: Then I'm fine with the 55. And that would be the reason. I couldn't come up with any other options that would satisfy your terms of reference and accomplish, at least in some respect, plus or minus per cent, except for exceptional circumstances, which, of course, Richmond, Argyle, Clare, and Preston are.

MR. CHAIRMAN: We will be in Chéticamp tomorrow evening, so we'll hear their views. In fact, if you go back to the Keefe report, the Effective Representation report that was published in January of this year, they throw out a number of 54, for example. They don't stick with that, but that's an option. The select committee drew very heavily on that report in terms of things like non-contiguous, geography, and members at large. We have had mixed comments. There was some strong support last evening for members at large, I have to tell you. But generally, if I look at the balance, the balance is no. But last evening we had quite a few people indicating we should look at that further.

MR. RICHARD COTTON: I have one question. I know you have an interim report where you have one plan for 51 and one plan for other than 51. Will there be a second round?

MR. CHAIRMAN: Yes. It's a minimum of two proposals. Then we present that, all being well, on November 30th to the Speaker and there will be a public press conference. Then we come back to public consultations. We might not need to come back to Richmond, depending on what proposal, we may come back. Early January, we will meet again as a commission, we'll get the feedback from the public, at that point, in the media, and we'll come back with one recommendation. At that point, April 1st, the government then I think has five days to accept or reject.

MR. RICHARD COTTON: I hope the government is going to allow you a lot more leeway than the previous commission was allowed. I think if they don't do that, we're going to be in the same situation in two years as we were in 2017 after the appeal was heard.

MR. CHAIRMAN: That's why they lost the court . . .

MR. RICHARD COTTON: That's exactly right. It was almost foreseen.

MR. PAUL GAUDET: My question would be in terms of how you assess the Acadian vitality in Richmond County. The reason I ask, is I was driving around trying to find the Legion—I had forgotten it was in this area—I didn't see one "For Sale" sign on the lawns. From other communities I see a lot, especially in my community. So, I was thinking in terms of the Acadian vitality in this area, in terms of Louisdale, in terms of all the villages on Isle Madame, how is it going?

MR. RICHARD COTTON: I don't think that the Acadian population is decreasing any more rapidly than the rest of Cape Breton Island or Richmond County. Our biggest problem is a lack of jobs and were sending off our young people to Fort McMurray, we're sending them off to Halifax, which, as Mr. Baker points out, that's one of the reasons you get pockets of French-speaking people up there because a lot of the people from Clare, Argyle, and Richmond had to go elsewhere to work. But I don't see that as being strictly an Acadian phenomenon. I think it's a phenomenon of Cape Breton Island. I think it's a

phenomenon of Richmond County and, for that matter, all over rural Nova Scotia. It's something this government and governments to follow have to start addressing: employment in the rural areas. Otherwise, the cities aren't going to have their bread basket. We need Halifax and that area to be strong, no question about that but we also need to have employment for our people in the outlying areas.

[6:45 p.m.]

MR. CHAIRMAN: Thank you, Mr. Cotton. The last speaker that I have is Yvon Samson. Please come forward.

M. YVON SAMSON: Bonsoir. Monsieur le Président, chers membres de la Commission, je vous souhaite bienvenue au comté de Richmond. Je suis Yvon Samson, président de la Société La Picasse, centre communautaire culturel situé à Petit-de-Grat sur l'Isle Madame.

Notre organisme fut fondé en 1991. En 1996-1997, nous avons construit, avec l'aide de plusieurs partenaires de tous les paliers de gouvernement et des contributions financières du secteur privé et de la communauté, un centre multidisciplinaire de 33 000 mille pieds carrés, le seul centre francophone de ce genre dans le comté de Richmond. Le mandat du centre La Picasse est d'offrir divers services à la communauté acadienne et francophone : une salle de spectacle, des banquets, des réceptions avec services de traiteur maison, des salles de réunion, une boutique d'artisanat, un comptoir d'accueil touristique et des bureaux de travail en location aux associations et organismes impliqués dans la cause acadienne et francophone. D'autres services sont également offerts puisque le centre La Picasse abrite sous son toit la bibliothèque régionale du comté de l'est et l'Université Sainte-Anne, de même que le Centre de recherche marine sur sa propriété.

Le mandat principal de La Picasse est de promouvoir l'épanouissement de la langue française et la vitalité de la culture acadienne. La Picasse assure sa vocation par une programmation artistique, culturelle, communautaire et éducationnelle. La Picasse contribue aussi au développement économique et touristique de la région en ce qui concerne nos buts par le biais de l'éducation; supporter l'avancement de la langue française; instruire et renseigner les Canadiens et Canadiennes sur la culture acadienne et francophone par l'organisation d'évènements communautaires, artistiques et culturels, par des programmes d'éducation; ainsi que la collecte et la classification de données portant sur l'histoire de la communauté; fournir des installations pour mener à bien des activités; et encourager la recherche, la publication et la diffusion d'information attachée à l'éducation du patrimoine acadien.

Pour faire un petit rappel dans le renvoi électoral de la province en Saskatchewan, la juge McLachlin de la Cour suprême du Canada a statué au nom de la majorité sur l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés en parlant, entre autres, de représentation effective. Les conditions de la représentation effective, « La première est la parité relative

du pouvoir électoral. Le système qui dilue indûment le vote d'un citoyen comparativement à celui d'un autre, court le risque d'offrir une représentation inadéquate au citoyen dont le vote a été affaibli. Le pouvoir législatif de ce dernier sera réduit, comme pourra l'être l'accès qu'il a auprès de son député et l'aide qu'il peut en obtenir. La conséquence sera une représentation inégale et non équitable. La parité du pouvoir électoral est d'importance primordiale, mais elle n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour assurer une représentation effective », comme citait madame McLachlin, l'ancienne juge.

« Des facteurs tels les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité, et la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être pris en considération si l'on veut que nos assemblées législatives représentent effectivement la diversité de notre mosaïque sociale. »

La décision Carter de la Cour suprême du Canada et son interprétation de la section 3 de la Charte des droits et libertés élonge que les frontières électorales doivent tenir compte de la représentation effective, y compris la représentation d'une minorité par son identité culturelle. Nous sommes d'avis que la communauté de l'Isle Madame, Richmond, rencontre ces critères. La Picasse croit que le dynamisme économique, culturel et linguistique de la communauté acadienne et francophone est essentiel à l'identité et à l'épanouissement de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer cette région traditionnellement acadienne en nous permettant d'élire notre représentant à l'Assemblée législative. La Picasse est d'avis que la présente Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales doit tenir compte de la vitalité de la région acadienne de Richmond et du caractère distinctif de la communauté acadienne de cette région pour le découpage de la carte électorale.

La Picasse a toujours maintenu cette position depuis 1992 devant les commissions de révision des frontières électorales. Notre organisme a fait valoir l'importance d'une représentation effective de la région de Richmond en soulignant notre particularité historique, géographique, politique, économique et sociale pour justifier la désignation de circonscriptions plus petites afin de favoriser l'élection d'une députation acadienne. Malheureusement, le dernier exercice de révisions des frontières électorales en 2011-2012 s'est soldé par l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées.

La Picasse est, par conséquent, de l'opinion que la région de Richmond justifie un dépassement de l'écart maximal normal en raison de notre vitalité et de notre caractère culturel, distinct et actif. Donc, nous recommandons que la circonscription de Richmond soit rétablie en respectant les frontières électorales établies en 1992. Cela est notre premier choix de rétablissement du siège de Richmond comme fut recommandé par la commission précédente dont vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président. Donc, c'est la proposition « un » de vos options.

Le comté de Richmond compte 7 434 électeurs d'après votre information que j'ai vue, et c'est 55 %. Donc, il est plus élevé que ceux d'Argyle et de Clare. D'après moi, cela

justifie encore davantage la rétention des frontières électorales de Richmond. En ce qui concerne l'inclusion de Chéticamp dans la circonscription protégée de Richmond, si c'est la volonté des résidents de cette région, nous sommes neutres sur cette question et attendrons la réaction des résidents de Richmond. Nous reconnaissons tout de même qu'il y a une distance importante entre Richmond et Chéticamp et que ça pourrait présenter des défis de représentation.

En fait, la région de Chéticamp a deux propositions à considérer selon votre mandat, celles mentionnées ci-dessus ou l'option « trois » c'est-à-dire, la création d'un district électoral spécial pour la représentation effective de cette région. Donc, ils ont deux choix à faire, puis on va attendre c'est quoi leur réaction.

MR. CHAIRMAN: Thank you. There is a third option for Chéticamp to stay within Inverness. So, effectively, there are three. Any questions? Yes, please.

M. PAUL GAUDET: J'ai juste une petite question. Ma connaissance historique de la région de l'Isle Madame et ça est quand même limitée. Je me rappelle des faits marquants comme il y avait un évêché, un hôpital. C'était un centre très actif, économique, social et culturel, et je pense que la région a beaucoup perdu. S'il y avait eu en place des députés à l'Assemblée législative quand des décisions majeures ont été prises, peut-être que la suite des événements serait tournée dans une tout à fait autre direction. Ce sont des argumentations faites pour une commission de faire valoir ces aspects historiques. Les décisions que nous prenons aujourd'hui ont des effets à long terme pour des générations à venir. Ça serait peut-être bon à un moment donné de soumettre à la Commission, ces faits très importants de l'époque de faire les anses de l'Isle Madame.

M. YVON SAMSON: Je peux vous envoyer des informations par courriel à votre Commission.

M. PAUL GAUDET: Merci.

MR. CHAIRMAN: We have a website as well. I just wanted to ... this is the third time I've been on the commission, so, 2002, I chaired it and 2012 was vice-chair and back as chair. I can remember one of the times we came we were in the church just the other side here and your namesake for MLA, Michel Samson, spoke very eloquently not just about continuing protection but the role that he saw an Acadian MLA having and that was promoting not just Richmond in his case but promoting Acadian interests for other parts of the province. I mean, when I came up from Halifax, I came very close to another set of Acadian population which is Pomquet and then he went on and said, yeah, but not only would he represent Acadians, you know, in the context of Nova Scotia but the Acadian population and the French language culture within Canada and internationally and he I don't know, I'm sure there are people here that heard that speech at the same time and it was very moving to see his particular role, how he perceived an MLA as going beyond

simply Richmond but, in fact, promoting the Acadian culture and history on a broader basis and, of course, last time, he lost his seat.

So, any questions of Mr. Samson?

Thank you. If you have that brief, can you give it to us, please? Thank you. Thank you.

So, that completes those people that indicated that they wished to speak but, now, the floor is open, so, anybody that wants to come forward, please feel free to do so. Anybody that's got a particular question perhaps of our terms of reference because there are 11 in total? Please come forward.

M. CETUS DAVID: Good evening, Monsieur le Président et membres de la Commission. Mon nom est Cetus David. Je suis ancien directeur des ressources humaines pour le CSAP. Alors, je suis très familier avec toutes les régions de la Nouvelle-Écosse dont vous êtes en train de parler. Le point que je voudrais ajouter ici, et puis je ne sais pas s'il s'appartient à ce comité ou non, c'est qu'il n'y pas de doute qu'à Richmond il y a deux communautés linguistiques. Je pense que c'est très important que les deux communautés soient représentées. Alors, quand les recommandations vont être faites, c'est important que la communauté francophone et aussi représentée que l'autre.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Anybody else like to come forward, please? I say any questions you have because the terms of reference are quite different from those that we've had in the past. In the past, they've mandated a certain number of electoral districts. This time, we have a fair scope and I say a lot of them are taken from the Keefe report that came out earlier this year. Any questions? Comments? Okay. Well, please stick around, have a look at the maps we've got. We do have maps for Inverness and we have other maps for Cape Breton if you're particularly interested.

So, I do want to thank you for coming out this evening. Our number one term of reference refers to effective representation but, then, in that same line, voter parity as well and that's the balance that we have to strike. So, last evening and other sessions that we've had, voter parity has come forward quite forcibly by some people and saying, you know, that my vote should count the same as anybody else's vote but the decision on the Carter, the Carter decision where she became Chief Justice subsequently wrote for the majority indicated that you can't just have that. We all have our unique histories and cultures and geography and, again, if you look at the map of Nova Scotia, you will see the size of some of the electoral districts. They're huge compared, say, to some of those in Halifax.

[7:00 p.m.]

So, if there are not further comments, again, I want to thank you. We are going to stick around, so, if you want to have a look at the maps, you want to chat off the record, please feel free to do so.

Tomorrow, we will be in Chéticamp. Anybody else want to, no. Okay. Oh, yes, please.

M. PAUL GAGNON: Bonsoir. Je m'appelle Paul Gagnon. Je suis le directeur général de la Société acadienne Sainte-Croix à Pomquet. Tout à l'heure, je vous ai entendu mentionner Pomquet, puis ça m'a donné le goût de venir en avant pour dire un mot. Je vous ai remis un petit mémoire par courriel de notre société.

Pomquet a des origines acadiennes depuis les années 1705. Quelques familles, environ cinq familles, sont venues, qui ont été déportées à Saint-Malo. Elles sont revenues à Pomquet. Là, on a un petit village de moins de 1 000 habitants. Pour nous, c'est important de savoir qu'il y a d'autres places où est-ce qu'on peut compter sur le fait qu'il y a des Acadiens qui seront élus. Alors, pour nous, c'est important.

On veut juste dire qu'on s'associe avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, qui est notre groupement pour demander de garder ou de rétablir les circonscriptions protégées de Clare, d'Argyle et de Richmond. Puis, je dis bien, je vais prendre l'occasion de venir avec ce mot-là avant qu'on ferme la rencontre parce que, pour nous à Pomquet, on n'aura pas de député comme de raison d'un petit village comme ça. C'est important pour nous de dire qu'on est là puis qu'on compte sur cette représentation-là.

MR. CHAIRMAN: Sir, could I ask you then what your views are on a member at large for the Acadian population?

M. PAUL GAGNON: The member at large that you mean the non-contiguous?

MR. CHAIRMAN: Well, just a single member that would represent the whole Acadian, something very similar to what you have for your school board, CSAP.

M. PAUL GAGNON: Yeah, I thought maybe this question would come and I'm not really knowledgeable on those things But I know that some people are and that it's the way we'd like to go and we think that with the representation that we have with those three, Richmond, Argyle, and Clare, it's working well for us. So, we're not really looking into something else. We just want to stick to that.

MR. CHAIRMAN: Okay. Thank you very much. Please, Paul. Sorry, Mike. Let Paul go ahead. Paul first, please.

M. PAUL GAUDET: Peut-être un commentaire plutôt qu'une question, c'est pour l'école de Pomquet. Je me rappelle de quelques années – c'est assez longtemps. C'est une école sous la juridiction du conseil scolaire d'Antigonish, et c'est en tout impraticable. C'est une école anglaise avec quelques cours de français, pas beaucoup. Avec la pression qui est venue de Pomquet au député acadien de la région de Clare, qui est dans l'occurrence ministre de l'Éducation, l'école de Pomquet est sortie de la juridiction de la commission scolaire d'Antigonish pour venir partie du réseau en français. Par la suite, c'est devenu une école acadienne et, par la suite, vous avez l'école présentement à Pomquet. Ça explique un peu un exemple de ce qui peut se produire pour une communauté isolée, pas son député, mais qui peut avoir recours à un député acadien à l'Assemblée législative.

M. PAUL GAGNON: Ah, oui. C'est important pour nous, c'est vrai. Puis l'école acadienne de Pomquet, en passant qui atteint l'agrandissement, très bientôt notre population à l'école augmente. Puis on représente aussi des villages aux racines acadiennes. À côté de chez nous, il y a Tracadie et puis Havre Boucher, qui maintenant n'ont plus vraiment des statuts de villages acadiens, mais qui ont des racines et juste par leur nom sont très acadiens.

M. PAUL GAUDET: Vous avez également des élèves qui viennent de la région d'Antigonish?

M. PAUL GAGNON: Ah, oui, de toute cette région-là des anciens villages acadiens aussi, oui.

M. PAUL GAUDET: Ça fait qu'il y a des agrandissements qui se proposent pour l'école?

M. PAUL GAGNON: Ah, oui, oui.

M. PAUL GAUDET: Bravo!

MR. CHAIRMAN: Mike.

MR. MICHAEL KELLOWAY: Yes, thank you, Mr. Chairman. I would be remiss if I wouldn't ask your opinion on what you heard from the chair around the scenarios pertaining to Chéticamp being its own riding, staying in Inverness or non-contiguous with Richmond. I wonder if you have any insight, any opinions that you could share with us this evening.

M. GAGNON: No, well, no, I think Chéticamp is the best place to talk about that. Certainly, if there is another region with Chéticamp that means one more opportunity to have an Acadian representation. We'd be happy with that for sure.

MR. MICHAEL KELLOWAY: Okay, thank you very much.

MR. CHAIRMAN: Thank you, thank you very much. So, any further comments? Well, hearing none, thank you very much for coming. It's a beautiful evening but stick around if you wish to look at the maps. We can talk to you about anything that you may wish to advise us on. Thank you, again.

So, tomorrow, we're up in Chéticamp. Thank you.

[The Commission adjourned at 7:06 p.m.]